



# Audit de l'optimisation des ressources 2021 : Surveillance des collèges publics

## Pourquoi nous avons procédé à cet audit

- Le ministère des Collèges et Universités a accordé un financement de 1,6 milliard de dollars à des collèges publics en 2020-2021, soit 31 % du revenu total des collèges.
- Les collèges publics offrent un enseignement axé sur la carrière et les compétences et joueront un rôle important dans la reprise économique à la suite de la pandémie de COVID-19.

## Pourquoi c'est important

- Des inquiétudes ont été soulevées au sujet de la durabilité financière des collèges publics en raison de la baisse de l'inscription des étudiants canadiens, et le ministère a mis en œuvre une réduction de 10 % des droits de scolarité (2019-2020) et un gel des droits de scolarité (2020-2021; 2021-2022) pour les étudiants canadiens.
- Une augmentation du nombre d'étudiants internationaux se produit, car le Canada est considéré comme une destination attrayante pour étudier et l'inscription aux institutions postsecondaires publiques canadiennes est une voie d'accès à l'immigration.

## Ce que nous avons constaté

### Forte dépendance financière à l'égard du recrutement, de l'inscription et des frais des étudiants internationaux

- En 2018-2019, l'Ontario a fourni moins de 10 000 \$ de financement par étudiant équivalent temps plein, soit le plus bas niveau de financement gouvernemental pour les collèges publics par rapport aux autres provinces.
- Entre 2012-2013 et 2020-2021, les inscriptions d'étudiants canadiens ont diminué de 15 %, tandis que les inscriptions d'étudiants étrangers ont augmenté de 342 %.
  - Parmi les étudiants étrangers, 62 % provenaient d'un seul pays (Inde) en 2020-2021.
- Les collèges publics comptent de plus en plus sur les droits de scolarité des étudiants étrangers pour demeurer financièrement viables.
  - En 2020-2021, 68 % des revenus totaux tirés des droits de scolarité provenaient d'étudiants étrangers.
  - L'inscription d'étudiants étrangers représentait 30 % du nombre total d'inscriptions.
- Il y a peu de supervision des organismes de recrutement d'étudiants internationaux dans les collèges. Parmi les quatre collèges que nous avons examinés, aucun n'a établi de politique officielle pour guider la sélection et le retrait des organismes de recrutement.
- Le ministère n'a pas de plan stratégique pour le secteur collégial afin d'atténuer le risque de dépendance élevée aux étudiants étrangers pour la durabilité financière.
- Cinq des six collèges publics ayant conclu des partenariats avec des collèges privés, établis avant décembre 2019, auraient pu avoir des déficits de fonctionnement s'ils n'avaient pas reçu une partie des revenus de partenariat provenant des droits de scolarité des étudiants étrangers en 2019-2020.

## RECOMMANDATIONS 1 À 4

### Supervision limitée des partenariats entre les collèges publics et privés

- Le ministère n'a pris aucune mesure lorsque certains collèges publics ont dépassé les limites d'inscription imposées par le ministre sur leurs campus de collèges privés partenaires et n'a pas mis en place de mesures de non-conformité.
- La plupart des partenariats entre les collèges publics et les collèges privés d'enseignement professionnel et leurs programmes n'ont pas encore fait l'objet d'une vérification indépendante de l'assurance de la qualité.

## RECOMMANDATIONS 5 À 9

### **Diminution des objectifs de financement axés sur le rendement**

- Les quatre collèges que nous avons examinés en profondeur ont atteint leurs objectifs pour la plupart des paramètres, mais huit objectifs axés sur le rendement utilisés pour affecter le financement par le ministère ont été fixés plus bas que ceux de l'année précédente, même si les collèges avaient en fait dépassé les objectifs de l'année précédente.

#### **RECOMMANDATIONS 10 À 12**

### **Examen des besoins en matière de financement relatif à la COVID et de financement d'immobilisations du ministère**

- Un financement de 62,4 millions de dollars relatif à la COVID-19 a été versé aux collèges publics en fonction des diminutions prévues des revenus dues à la pandémie, mais deux collèges qui ont reçu du financement ont en fait constaté une augmentation des revenus et un excédent annuel.
- La répartition par le ministère du financement d'immobilisations aux collèges publics ne tient pas compte du niveau d'entretien différé et des besoins de réparation des installations.

#### **RECOMMANDATIONS 13 ET 14**

### **Approbations de programme retardées et normes de programme désuètes**

- Les retards dans l'approbation des programmes du ministère ont eu une incidence négative sur la capacité des collèges à répondre rapidement aux besoins du marché.
- Les normes du ministère pour les programmes des collèges publics ne menant pas à un diplôme sont désuètes ou inexistantes.

#### **RECOMMANDATIONS 15 ET 16**

### **Possibilité d'amélioration des pratiques de gouvernance du conseil**

- Les pratiques de surveillance de la gouvernance peuvent être renforcées par l'amélioration de la formation, des processus de conflit d'intérêts et des évaluations de rendement.

#### **RECOMMANDATIONS 17 À 21**

### **Manque de transparence et de ponctualité dans les états financiers**

- Certains collèges publics n'ont pas respecté les exigences du ministère en ce qui concerne la soumission en temps opportun de leurs états financiers vérifiés et de leurs rapports annuels.
- Les états financiers des collèges publics sont préparés conformément aux normes comptables du secteur public canadien, mais leurs états financiers peuvent être améliorés pour accroître la transparence de leurs ententes contractuelles avec les collèges privés d'enseignement professionnel.

#### **RECOMMANDATIONS 22 À 26**

## **Conclusions**

- La plupart des programmes de collèges publics sont harmonisés avec les besoins prévus du marché de l'emploi en Ontario. De 2016-2017 à 2019-2020, selon le collège public fréquenté, 59,2 à 88,5 % des diplômés ont trouvé un emploi dans un domaine connexe six mois après l'obtention de leur diplôme. Toutefois, des retards importants dans l'approbation des programmes du ministère ont eu une incidence négative sur la capacité des collèges à lancer des programmes en temps opportun pour attirer les étudiants et les inciter à s'inscrire.
- Selon les audits les plus récents de l'assurance de la qualité des 24 collèges publics, ils ont tous respecté totalement ou partiellement les normes d'assurance de la qualité établies par le Service d'assurance de la qualité des collèges de l'Ontario.
- Le ministère a établi un cadre stratégique global pour le secteur des collèges publics. Il n'effectue cependant pas une surveillance suffisante pour confirmer que les collèges respectent les exigences d'inscription de la Directive sur les partenariats entre les collèges publics et le secteur privé. De plus, il n'exige pas que ces ententes fassent l'objet d'audits d'assurance de la qualité en temps opportun.
- Le ministère n'a pas de stratégie et de plan d'action formels et complets à long terme pour atténuer suffisamment les risques de durabilité financière à long terme que la forte dépendance à l'inscription des étudiants étrangers représente pour le secteur.